

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Au Pays Des Enfants inc.	Numéro de permis 843031	Date d'inspection Le 19 novembre 2020	
Nom de l'établissement Garderie Au Pays Des Enfants Inc.		Numéro de téléphone (506) 753-6038	
Adresse Unité B 272 rue Notre Dame Atholville NB E3N 3Z9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (i) les nom, adresse, date de naissance et numéro d'assurance-maladie de l'enfant, Commentaires : Assurance maladie certaines dates sont expirées.	24(1)(b)(i)	03 déc. 2020	
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : b) les médicaments. Commentaires : Une boîte avec serrure doit être ajoutée au réfrigérateur.	39(2)(b)	03 déc. 2020	
42(1) Il est interdit de fumer, selon la définition qu'en donne la Loi sur les endroits sans fumée, sur le lieu d'exploitation d'un établissement agréé pendant les heures d'ouverture, y compris dans l'aire de jeu extérieure, ainsi que durant les sorties et le transport des enfants qui y sont bénéficiaires de services. Commentaires : Une enseigne doit être ajouté sur l'édifice.	42(1)	03 déc. 2020	

<p>Commentaires généraux</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Visite d'inspection de renouvellement de permis.</li> <li>-Le ratio est conforme lors de la visite.</li> <li>-Au moment de la visite les enfants sortaient jouer à l'extérieur.</li> <li>-Une enseigne qui indique qu'il est interdit de fumer sur les lieux de l'établissement doit être ajoutée.</li> <li>-Une boîte qui se ferme à clé pour les médicaments doit être ajouté dans le réfrigérateur.</li> <li>-Certaines dates d'expirations pour les cartes d'assurance maladie doivent être modifiées.</li> <li>-Les inspections de santé publique et du prévôt des incendies sont complétées.</li> </ul>
--

original signé par

Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 25 novembre 2020

Date

original signé par  
Julie Lagacé

Le 25 novembre 2020

---

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

---

Date